

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire d'une société

Ces décisions concernant la société suivante : SAS A2MJC

L'assemblée a eu lieu le 22 mai 2024 au siège social de la société à ROSCANVEL.

Elle a été dirigée par Aurélie PETIT, Présidente, qui a demandé à ce qu'elle soit tenue conformément aux statuts de la société.

Après un bref discours d'introduction, la présidente a présenté sa démission à l'assemblée.

Renseignements sur la société

Forme juridique : SAS

Siège social : 6 route de l'Iroise 29570 Roscanvel, France

Capital social : 1 000,00€

912180569 – RCS QUIMPER.

Associés

Les associés suivants ont participé à la réunion et ont signé le formulaire de participation ci-dessous :

Aurélie PETIT avec 5000 actions.

Julien PETIT avec 5000 actions.

Ordre du jour

Les associés ont été appelés à cette assemblée pour délibérer sur les résolutions suivantes qui seront mises aux voix.

- a. Nomination d'un nouveau président
- b. Modifier l'objet social de l'entreprise afin d'y ajouter la mention suivante : "
 - La rédaction, la mise en ligne et la diffusion sur les plateformes de réservation et de sites internet, d'annonces immobilières de location, assurer la gestion immobilière avec ou sans encaissement de fonds des biens confiés.

Nomination d'un nouveau gérant

1. Les associés ont nommé Monsieur Julien PETIT comme le nouveau gérant de la société, exerçant les fonctions de Président.
2. Il entrera en fonction le 27 mai 2024 et se poursuivra pour une durée indéterminée et quittera à la même date ses fonctions de directeur général.

PA P.J

3. Les statuts de l'entreprise seront modifiés pour y intégrer les modifications apportées à l'objet social.

Dispositions générales

3. Toutes ces résolutions ont été adoptées à l'unanimité.
4. Monsieur Julien PETIT est chargé d'effectuer la modification des statuts résultant des décisions issues de cette délibération.
Il sollicitera auprès de la chambre de commerce et d'industrie une carte professionnelle permettant d'exercer les fonctions se rapportant à la mention apoprtée dans l'objet social.

Tous les sujets à l'ordre du jour ont été abordés et il n'y a pas d'autres commentaires ou questions à formuler. La réunion est terminée.

Fait à Roscanvel , le 22/05/2024.

SIGNATURE DE L'ENSEMBLE DES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ



Aurélie PETIT



Julien PETIT